

# **Bilinguisme dans le Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 1999**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 26 avril 1999, et sur proposition de la commission "Culture - jeunesse - formation",**

1. se prononce en faveur du développement de la région du Rhin Supérieur en une région bilingue, où les habitants parlent aussi bien le français que l'allemand ;
2. apprécie dans ce sens tout effort portant sur le développement de l'enseignement de la langue du voisin et considère comme particulièrement exemplaires les efforts de la région Alsace relatifs au renforcement continu de l'enseignement de l'allemand ;
3. considère l'éveil à la langue du voisin dès la maternelle ou le jardin d'enfants comme spécialement important en zone frontalière ;
4. se prononce en faveur de l'enseignement de la langue du voisin dès les écoles élémentaires et primaires ainsi qu'en faveur de l'extension des créations de classes bilingues ;
5. se prononce en faveur d'un accroissement conséquent des écoles supérieures offrant un enseignement bilingue français / allemand ;
6. se prononce en faveur du développement d'un enseignement spécifique de la langue du voisin dans le cadre de la formation professionnelle et en faveur d'offres permettant l'acquisition de qualifications complémentaires en ce sens ;
7. considère comme indispensable, une ample information des parents sur les raisons et l'importance de l'enseignement du français en zone frontalière ;
8. se prononce en faveur d'un soutien et d'un élargissement des offres de formations complémentaires transmettant langue et culture voisine, suisse, française et allemande.